



Communiqué de presse

Une nouvelle association locale LPO présente en Saône-et-Loire

Le 27 juin 2018, l'Assemblée générale extraordinaire de la LPO (*Ligue pour la Protection des Oiseaux*) de Côte-d'Or a procédé à une modification du nom et des statuts devenant ainsi **LPO Côte-d'Or et Saône-et-Loire**. Le nouvel objet statutaire adopté est le suivant : « *L'association locale LPO a pour objet sur le territoire des départements de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, d'agir ou de contribuer à agir dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la protection, de la conservation, de la défense, de la valorisation et de la reconquête de la nature et de la biodiversité. L'association contribue à l'observation, à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité en proposant toutes actions qui lui seraient favorables.* »

Cette extension géographique s'est faite pour trois raisons :

- la cessation d'activités, depuis le 31 décembre 2017, de la fédération des associations ornithologiques bourguignonnes (appelée l'EPOB, *Étude et Protection des Oiseaux en Bourgogne*),
- la volonté de l'AOMSL (*l'Association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire*) de poursuivre ses activités sans avoir les contraintes liées à la fonction d'employeur,
- le projet de constitution d'une LPO Bourgogne-Franche-Comté.

Compte-tenu de ce contexte, depuis le 1^{er} janvier 2018, la LPO Côte-d'Or a repris en CDI les deux salariés de l'EPOB et un des deux salariés de l'AOMSL. Deux de ces trois salariés sont basés en Saône-et-Loire. Pour permettre aux salariés de la LPO Côte-d'Or d'assurer la continuité du travail conduit par l'AOMSL et l'EPOB, tout en évitant les complications réglementaires ou statutaires, la LPO Côte-d'Or a donc modifié ses statuts.

Cette évolution se fait en liaison avec l'AOMSL qui garde sa personnalité et ses activités bénévoles. L'AOMSL et la LPO Côte-d'Or et Saône-et-Loire œuvrent de manière à que cette cohabitation se fasse dans la confiance et l'harmonie.

Parmi les actions poursuivies par la LPO en Saône-et-Loire, nous pouvons citer le suivi et la protection des nichées de Busards cendrés et du Râle des genêts, ou encore la sensibilisation des usagers du Doubs aux richesses naturelles mais fragiles de ce cours d'eau. Dans les années à venir la LPO développera différents programmes tel que les Refuges LPO ou les inventaires de Biodiversité communal.

Le siège social de la LPO Côte-d'Or et Saône-et-Loire reste à Talant (21). Des locaux associatifs complémentaires sont actuellement en cours de prospection afin d'assurer une proximité et un lien auprès des adhérents LPO et des habitants de Saône-et-Loire. En août 2018, la LPO Côte-d'Or et Saône-et-Loire compte 775 membres.

Outre [l'Agenda nature habituel de la LPO Côte-d'Or](#) (110 animations gratuites et tout public en 2018), l'association s'est récemment dotée d'un nouvel agenda spécialement dédié à la Saône-et-Loire, dont certaines activités sont co-animées avec l'AOMSL. Il est disponible et consultable sur le [site internet de l'association à cette adresse](#).

L'association locale possède dorénavant d'une nouvelle adresse mail : accueil21-71@lpo.fr. Vous pouvez la contacter pour tout besoin (faune sauvage en danger, connaissances ornithologiques et naturalistes, projets d'animations ou d'expositions pédagogiques, évènementiel, etc.). N'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Contact presse :

Vincent Milaret – chargé de communication de la LPO Côte-d'Or et Saône-et-Loire

03 80 56 27 02 – 06 73 46 20 36

Autres photos à disposition, libres de droit.

